

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2020

Excusés : C. Beton (Pouvoir à G. Gentaz, S. Pontarollo (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), M. Vicente (pouvoir à J. Gallin-Martel), X. Francisco, G. Glenisson.

**Révision du PLU :** Information sur la synthèse du Commissaire Enquêteur. Le Conseil Municipal apporte les réponses à l'unanimité au Commissaire Enquêteur. Le Rapport sera consultable en Mairie.

**Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2018 :** Le rapport annuel est soumis à tous les conseils municipaux et doit être tenu à disposition des abonnés en Mairie.

*En ce qui concerne l'eau potable :* Le réseau a un rendement moyen de 77,9% sur la CAPI, 80% sur la commune. (Le rendement est le pourcentage d'eau distribuée par rapport au volume produit).

Le taux de conformité bactériologique est de 98,9% sur la CAPI, 100% sur la commune. Le taux de conformité physico-chimique est de 97,8% sur la CAPI, 100% sur la commune.

*En ce qui concerne l'assainissement :* 83% des abonnés sont raccordés au réseau collectif sur la CAPI, 87% sur la commune. 100% des boues des stations d'épuration ont été traitées selon des filières conformes aux normes en vigueur, soit par épandage, soit majoritairement par compostage.

*Décomposition du prix total de l'eau :* 2018 est l'année de l'intégration des trois modes de gestions au sein de la SPL SEMIDAO. 7 tarifs préexistaient. La CAPI a décidé d'arriver à un tarif unique en cinq ans, en remontant le prix appliqué dans le secteur anciennement couvert par la SEMIDAO et en baissant la cinquième année le prix pratiqué sur le secteur anciennement couvert par Suez, le tarif de la Régie Capi étant le tarif moyen sur lequel tout le territoire sera aligné.

Prix du m3 d'eau potable : 1,65€ sur la CAPI, 1,69€ sur l'ex secteur Régie dont dépend la commune.

Prix de m3 d'assainissement : 2,39€ sur la CAPI, 2,38€ sur la Régie.

Prix total du m3 : 4,04 sur la CAPI, 4,07 sur la Régie – le Prix moyen en France est de 4,04€ le m3.

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité

**Garantie d'emprunt à SEMCODA, pour l'acquisition en VEFA de 8 pavillons Plus et 6 pavillons PLAI.** Semcoda contracte quatre emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La CAPI garantit 70% de l'emprunt, la commune garantit 30% de l'emprunt.

Ligne 1 : PLUS construction : 685700€ sur 40 ans autaux du livret A + 0,60% ; Ligne 2 : PLUS foncier : 400 200€ sur 50ans au taux du livret A +0,60% ; Ligne 3 : PLAI Construction sur 40 ans au taux du livret A – 20% ; ligne 4 : PLAI Foncier sur 50 ans au taux du livret A – 20%. (unanimité)

**Garantie d'emprunt à SEMCODA, pour l'acquisition en VEFA de 2 pavillons PLS.** La Semcoda contracte trois emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La CAPI garantit 70% de l'emprunt, la commune garantit 30%.

Ligne 1 : PLS Construction : 161 600€ sur 40 ans autaux du livret A + 0,94% ; PLS Foncier : 112 100€ sur 50ans au taux du livret A + 0,94% ; CHLS : 223 800€ sur 40 ans au taux du livret A + 0,94%.

**Participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu :** Avenant n° 7 de la convention de participation aux frais. Cette participation est calculée au prorata du nombre d'élèves dans les écoles primaires et maternelles de la commune, soit 0,59€ x 198 enfants = 116,82€ (Unanimité)

**Règlement d'utilisation du Stade des Mûriers :**

Adoption à l'unanimité du règlement du Stade des Mûriers.

**Tarif de location de la Salle des Fête en Juillet et Août :** En Juillet et Août, la Salle pour Tous n'est pas louée pour les manifestations à caractère familial, à la place il est proposé la Salle des Fêtes, alors que les familles demandent une salle plus petite. Décision unanime d'appliquer le tarif de la Salle Pour Tous à ceux qui ont obligation de prendre la Salle des Fêtes en Juillet et Août.

Décision également unanime d'adopter un tarif pour les associations hors commune qu'on accepte d'accueillir quand les salles de leur commune sont indisponibles. Une utilisation gratuite, les autres à 50€. Gratuité pour les associations à caractère humanitaire (Secours populaire, Amis de la Casamance, etc..)

**Inscriptions dans les tableaux de composition des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.**

**Information sur la situation du Cabinet médical :** La commune a dû intervenir en réquisitionnant une entreprise lors de la tempête du 20 décembre, pour déposer les éléments qui menaçaient les passants. L'entreprise a été payée par la commune qui a fait un titre de recette au propriétaire.

Actuellement le médecin poursuit ses consultations dans le cabinet et les travaux d'aménagement de deux cabinets dans un appartement de l'OPAC38, situé au rez de chaussée sont en cours.

#### **Déclarations Préalables :**

Pierre Trinchinetti : Parcelle AD 250 en zone Ub au PLU, pour construction d'un local technique pour une piscine existante 418, Allée de Montcizet.

Sébastien Monteiro : parcelle AC 386, en zone Ub au PLU, pour aménagement d'une terrasse ouverte, 10, Allée Olympe de Gouges.

Wilfried Pays : Parcelle B 90, en zone N et AUOa7 au PLU, pour construction d'une piscine de 40m<sup>2</sup>, 93, chemin de Branton.

Zahia Ben el Mabrouk : parcelle AH 423, en zone Ua au PLU, bleu Bg1 au PPR pour fermeture d'un garage sous un abri couvert, 3836 RD 1085.

Catherine Fernandes : Parcelle AE 86, en zone Ua au PLU, pour division en deux lots, 3077 RD 1085.

Frédéric Malicki : parcelle AC 345, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour extension de 25m<sup>2</sup> d'une maison existante, 360, rue des Châtaigniers.

Consorts Beaud : parcelle A 75, en zone Nc et N au PLU, blanc, bleu Bg1 et Rouge Rc, RG au PPR, pour division en deux lots, Montée Saint-Romain.